

Bayeux Caen

La carte scolaire crée des tensions à l'Intercom

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | vendredi 13 juillet 2018

400 mots | -



La carte scolaire doit relever le double défi d'équilibrer les effectifs sur les différents sites tout en intégrant les périmètres modifiés des communes nouvelles. - Crédit Ouest-France

Les subtilités d'une décision aboutissent à une différence de traitement entre Ponts-sur-Seulles et Creully-sur-Seulles.

Le débat

« Je vous demande d'apporter une modification à la carte scolaire que nous avons votée en mars, invite Daniel Leservoisier, vice-président aux affaires scolaires. On a constaté que son application crée des déséquilibres dans nos écoles. Il faut aussi prendre en considération les communes nouvelles. »

Il est 19 h 10, mardi soir, quand le conseil communautaire de Seulles, Terre et Mer (STM) se penche sur le dossier. C'est le dernier point d'un ordre du jour soumis à l'imminence du match France-Belgique.

Des dérogations à l'étude

La problématique des communes nouvelles, à travers Ponts-sur-Seulles et Creully-sur-Seulles, est au cœur de la réflexion. « On donne une dérogation favorable à Amblie pour l'école de Reviars alors qu'Amblie est une commune membre de Ponts-sur-Seulles, note Daniel Leservoisier. Je vous propose d'affecter les enfants d'Amblie uniquement à l'école de Lantheuil. » Gérard Leu, maire de Ponts-sur-Seulles, abonde dans ce sens, en zoomant sur le fait que « Reviars a quitté la communauté de communes STM. »

Alain Couzin, élu de Creully-sur-Seulles, intervient au nom du maire de la commune nouvelle, Thierry Ozenne, contraint de quitter la séance pour une urgence. « De la même façon

qu'Amblie, Saint-Gabriel-Brécy est une commune membre de Creully-sur-Seulles, souligne le conseiller. **Nous demandons la même logique, à savoir que les enfants de Saint-Gabriel soient scolarisés à Creully.** » Actuellement, Saint-Gabriel est dirigé vers l'école de Coulombs.

« **Cela mérite une étude** », estime Gérard Leu. « **On perd nos enfants**, objecte Alain Couzin. **L'école de Creully vient de perdre une classe.** »

Daniel Leservoisier assure que « **les effectifs sont en diminution partout.** » Alain Couzin invoque « **l'équité juridique** » entre Ponts-sur-Seulles et Creully-sur-Seulles. Le vice-président aux affaires scolaires craint de « **vider l'école de Coulombs** ».

Hervé Richard, maire de Colombiers-sur-Seulles, en proie à un refus de dérogation vers Reviers, pointe « **des décisions politiques** ». Vive dénégation du président de STM. « **On est obligés de prendre acte que Reviers est parti et obligés de tenir compte des communes nouvelles** », oppose Jean-Louis de Mourgues.

Contre toute attente, les élus, à l'exception des voix de Creully, Colombiers-sur-Seulles et Hottot-les-Bagues, adoptent, un peu avant 19 h 30, la proposition qui réserve, à deux communes, un sort différent, à l'intérieur d'une même communauté.